

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 05955
Numéro SIREN : 750 321 945
Nom ou dénomination : AB 3D

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2020 sous le numéro de dépôt 85442

AB 3D
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège social : 95, rue La Boétie
75008 PARIS
RCS PARIS 750 321 945

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUILLET 2020

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et le dix juillet à 10 heures, les actionnaires se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.

Chaque actionnaire a été convoqué par courrier en date du 1^{er} juillet 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les membres de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Didier RUSSAIL préside la séance en sa qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les actionnaires présents en séance possèdent l'intégralité des actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise.

Est également présente en séance : la société MEERKAT, pressentie pour devenir nouvelle actionnaire de la société AB 3D à 99 % de son capital social, représentée en séance par son Président, Monsieur Nils NOGUIER.

Le Président dépose sur le bureau :

- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces éléments ont été communiqués aux actionnaires avec leur convocation au moins huit jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président indique que l'assemblée est réunie ce jour à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession d'actions – Agrément d'un nouvel actionnaire ;
- Autorisation de nantissement de titres ;
- Changement de Président ;




- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Au terme de la discussion, personne ne demandant plus la parole, **le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.**

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et conformément à l'article 10.2 alinéa 1 des statuts,

AUTORISE la cession :

de 990 actions de la société représentant 99 % de son capital social – à raison de 980 actions pour Monsieur Didier RUSSAIL et de 10 actions pour Monsieur Guillaume RAOUX –

au prix total de QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000 €),

à la société :

MEERKAT

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €
Siège social : 95 rue La Boétie
75008 PARIS
RCS PARIS 884 069 709

qu'elle AGRÉE formellement en qualité de nouvelle actionnaire de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOIX POUR : 1.000 (990 voix Didier RUSSAIL – 10 voix Didier RAOUX)

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DEUXIÈME RÉOLUTION

Par suite du vote de la résolution qui précède, l'assemblée générale :

CONSTATE la signature en séance des ordres de mouvements et du formulaire Cerfa n°2759 réalisant les cessions d'actions dûment agréées ;

PREND ACTE que la répartition du capital social de la société s'établit dorénavant comme suit :

AR N
GR

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital
MEERKAT	990	99,00 %
Didier RUSSAIL	10	1,00 %
TOTAL	1.000	100,00 %

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOIX POUR : 1.000 (990 voix Didier RUSSAIL – 10 voix Didier RAOUX)

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président,

AUTORISE la société MEERKAT, propriétaire de 990 actions de la société AB 3D, représentant 99 % du capital social,

à consentir en faveur de la Banque CIC Est, Agence Entreprises, 19 rue Carnot – 77000 MELUN

le nantissement de l'intégralité de ses titres,

cette autorisation valant agrément anticipé de la Banque CIC Est ou de tout autre établissement de crédit qui viendrait à lui être substitué en cas de réalisation forcée des actions nanties en application de l'article 2078 du Code civil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOIX POUR : 1.000 (990 voix MEERKAT – 10 voix Didier RUSSAIL)

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUATRIÈME RÉSOLUTION

En remplacement de Monsieur Didier RUSSAIL, démissionnaire, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président, à compter du 11 juillet 2020, pour une durée indéterminée :

MEERKAT

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €

Siège social : 95 rue La Boétie
75008 PARIS

RCS PARIS 884 069 709

La société MEERKAT, en sa qualité de nouveau Président, exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Handwritten signatures:
OR V
GL

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOIX POUR : 1.000 (990 voix MEERKAT – 10 voix Didier RUSSAIL)

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La société MEERKAT, présente en séance, déclare accepter volontiers ces nouvelles fonctions de Président.

Elle déclare qu'aucune interdiction, déchéance ou incompatibilité, qu'aucune mesure ou disposition quelconque ne s'opposent à l'exercice des fonctions auxquelles elle vient d'être nommée.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOIX POUR : 1.000 (990 voix MEERKAT – 10 voix Didier RUSSAIL)

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et les actionnaires présents.

Le Président

Didier RUSSAIL

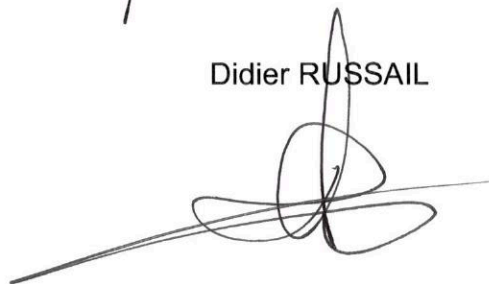


Les actionnaires

Guillaume RAOUX



Didier RUSSAIL



MEERKAT

(Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation du mandat de Président »)

Bon pour acceptation du mandat
de Président

